



L'espace fumeurs de mon entreprise est le porche d'entrée de l'immeuble

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 juillet 2008

Bonjour,

L'espace fumeurs de mon entreprise est le porche d'entrée de l'immeuble et est donc incontournable. Malgré quelques remarques à ma Direction rien n'a changé. Puis-je m'adresser à l'inspection du Travail ou à vos services pour effectuer un constat ?

Pour info j'ai repris mon travail à mi-temps thérapeutique il y a 2 mois après une récurrence d'un cancer du poumon.

Je vous remercie par avance

Réponse :

S'il s'agit d'un espace situé en dehors de l'entreprise, il n'y est pas interdit de fumer, et seule, la bonne volonté de votre employeur vous permettra d'obtenir satisfaction.

Si cet espace est situé dans l'entreprise, l'employeur ne peut pas le dédier aux fumeurs. En l'absence de réaction de sa part, vous devez demander à l'inspecteur du travail de protéger votre santé.

N'oubliez pas de nous tenir au courant de vos démarches